



Le service de santé

publié le 12/02/2009 - mis à jour le 19/09/2016

Descriptif :

Fonctions et actions du personnel de santé scolaire

Personnel de santé du collège	
Médecin scolaire	Laurence BASSE
Infirmières scolaires	Sonia SAVARIAU, Marie-Hélène DURMOIS

Horaire d'ouverture de l'infirmierie :

Lundi de 8h30 à 16h30

Mardi de 8h30 à 16h30

Mercredi de 8h30 à 12h

Jeudi de 8h30 à 16h30

Vendredi de 8h30 à 16h30

Présence infirmière à plein temps au collège.

Les infirmières interviennent également sur le secteur. Cette organisation permet une meilleure connaissance des élèves et des familles et une mise en place d'actions spécifiques (continuité du primaire au collège), un référent pour les enfants.

Les fonctions de l'infirmière en milieu scolaire sont définies :

- par le décret relatif aux règles professionnelles
« L'infirmière exerce sa profession dans le respect de la vie et de la personne humaine. Elle respecte la dignité et l'intimité du patient et de la famille. »

- par le décret de compétence où sont listés les actes.

Les fonctions de l'infirmière scolaire s'organisent autour de 4 zones de compétence : le rôle propre, le rôle délégué, le rôle en collaboration et la prévention santé.

- et par la circulaire des missions et fonctions des IDE (Infirmiers Diplômés d'Etat).

Le rôle propre

L'infirmière, de par sa compétence, pose un **diagnostic infirmier** (indépendant de toutes prescriptions médicales). Dans les établissements scolaires, elle est amenée à accomplir le plus souvent des actes qui relèvent du rôle propre.

L'urgence

L'infirmière assure **la réponse à l'urgence. Sa responsabilité est engagée** par la décision d'intervention ou de non intervention qu'elle est amenée à prendre. Elle pose un **diagnostic infirmier**, assure le **maintien des fonctions vitales** en attendant l'arrivée des secours médicalisés.

Elle avertit **le chef d'établissement, prévient la famille.**

En l'absence de l'infirmière un protocole d'urgence est mis en place.

Soins techniques et relationnels :

- accueil
- participation au bilan de santé (dépistage infirmier de tous les élèves de 6ème)

- participation au suivi de l'état de santé des élèves.
- participation aux soins et tenue matérielle de l'infirmier.
- assure la garde et l'utilisation des produits pharmaceutiques d'usage courant.

Des actions de prévention :

Éducation à la santé et à la sécurité

L'infirmière assure une mission éducative et relationnelle auprès des jeunes scolarisés et peut être amenée à impulser et coordonner les actions de prévention au sein de l'établissement.

Ces actions de prévention se traduisent aussi bien au niveau collectif qu'au niveau individuel.

› Participation aux démarches en matière d'ergonomie d'hygiène et de sécurité et épidémiologique.

Le rôle prescrit

En dehors du rôle propre, l'infirmière est amenée **à accomplir, sur prescription médicale, certains actes infirmiers :**

- soins,
- traitements ambulatoires compatibles avec la scolarité (traitement temporaire ou traitement pour des maladies chroniques) (PAI : projet d'accueil individualisé).

Rôle en collaboration

Avec l'équipe médico-sociale

Médecin, IDE, assistant social travaillent en collaboration, chacun dans les limites de son champ de compétence et de responsabilité.

Elaboration d'une commission de suivi des élèves.

Avec les étudiants en soins infirmiers

L'IDE est responsable des soins infirmiers effectués par les étudiants qu'elle peut accueillir en stage, ceci n'enlève en rien à la responsabilité des stagiaires.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.